

Figure 19 : Localisation des espèces de reptiles et leurs habitats favorables – carte provisoire

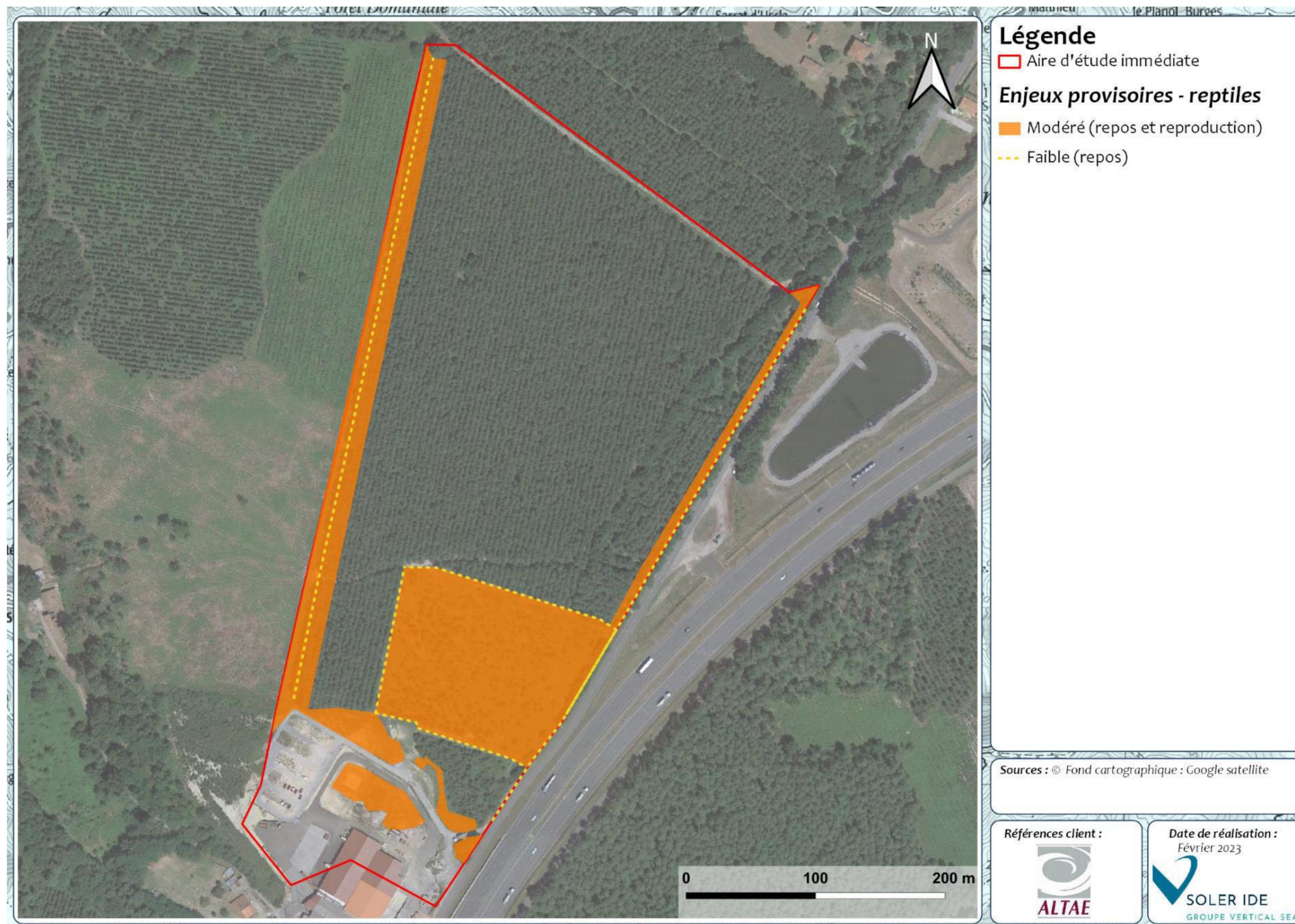


Figure 20 : Enjeux liés aux habitats favorables pour les reptiles

5.4 LES OISEAUX

5.4.1 GENERALITES

Les oiseaux nécessitent des milieux différents suivant la saison et l'usage. Les habitats de reproduction sont bien spécifiques et les oiseaux sont en général très exigeants car ils doivent choisir un emplacement propice à la construction du nid à proximité de lieu d'alimentation pour le nourrissage des jeunes. En revanche, l'avifaune est moins sélective quant aux habitats d'hivernage ou d'alimentation. L'enjeu attribué à un habitat de reproduction est donc plus important que pour un habitat d'alimentation/hivernage.

5.4.2 ESPECES RECENSEES

Lors de l'inventaire de janvier 2023, huit espèces ont été contactées dont sept protégées. Aucune ne présente un statut de patrimonialité particulier.

La période de passage était trop précoce pour permettre de recenser les oiseaux nicheurs, par conséquent, il est difficile de statuer sur le statut de reproduction de ces espèces pour le moment. Cette partie se verra complétée après les prochains passages.



Figure 21 : Mésange huppée, prise de vue sur le site

5.4.3 CORTEGES

Les espèces recensées peuvent être classées en différents cortèges :

- **Milieux forestiers**

L'AEI, est majoritairement composée d'une Pinède plantée au début des années 2000. Deux alignements de Chêne sont présents à l'Est de l'AEI.

- **Milieux semi-ouverts**

L'AEI présente une zone de roncier et une lande à Ajonc en cours de fermeture par le Pin au sud du projet. Cet habitat peut être favorable à la Fauvette pitchou mais n'est pas optimal du fait de sa fermeture progressive. Il existe à proximité immédiate de l'AEI, à l'ouest, une lande à Ajonc sans strate arborée beaucoup plus favorable à la présence de la Fauvette pitchou.

- **Milieux anthropiques**

Une entreprise est présente au sud de l'AEI. Le site se compose d'un entrepôt et d'une grande zone ouverte sableuse présentant une végétation rase voire inexistante et servant de parking ou de route. Cet habitat est surtout favorable pour l'alimentation de la Bergeronnette grise.

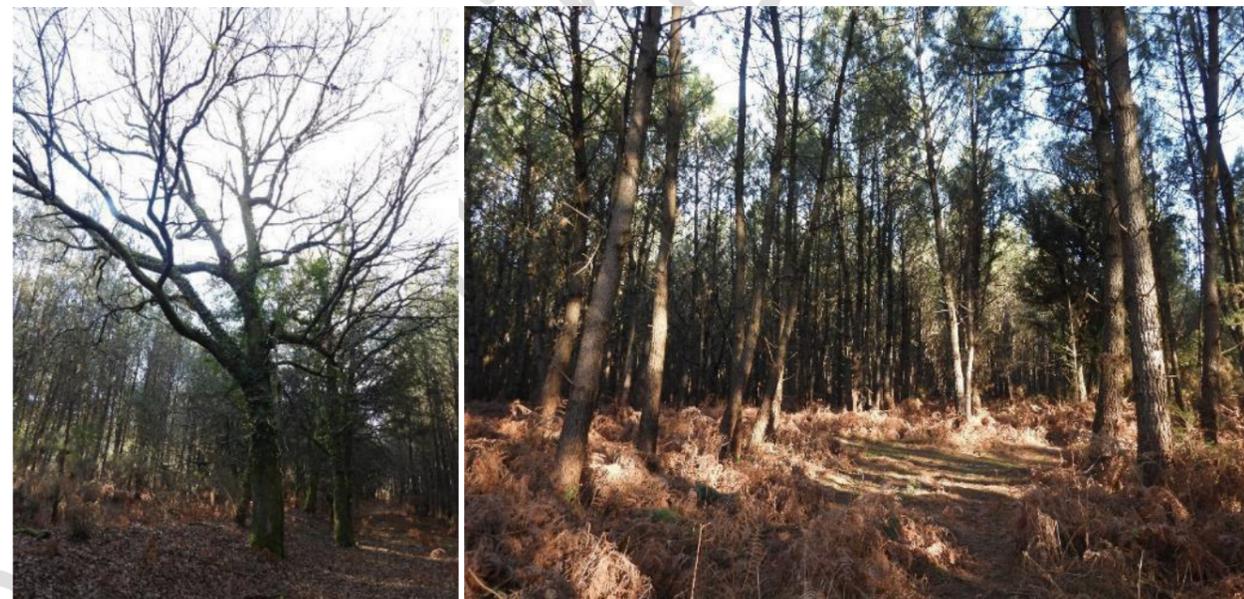


Figure 22: Alignement de Chêne et Pinède représentant le milieu forestier, prises de vue sur site



Figure 23: Roncier et Lande à Ajonc en cours de fermeture représentant le milieu semi-ouvert ; prises de vue sur site



Figure 24: Lande à Ajonc favorable à la Fauvette pitchou à proximité immédiate de l'AEI; prises de vue sur site

Le tableau suivant présente les espèces recensées et l'enjeu de patrimonialité qui leur est associé. Il est à noter qu'aucune liste rouge n'est présente en Aquitaine pour l'avifaune, ainsi les listes rouges des régions voisines ont été mentionnées.

Tableau 11 : Liste des espèces d'oiseaux recensés au droit de l'aire d'étude immédiate

| Espèces | | Statut de protection | | Statut de conservation | | Code LPO | Indice de nidification LPO | Cortège de reproduction | Enjeu de patrimonialité |
|------------------------|--------------------------------|----------------------|----------------------|---|---|----------|----------------------------|---|-------------------------|
| Nom commun | Nom scientifique | Directive oiseaux | Protection nationale | Liste rouge nationale | Liste rouge régionale à proximité de l'ex Aquitaine | | | | |
| Corneille noire | <i>Corvus corone</i> | Annexe II/2 | - | LC (Nicheur), NA (Hivernant) | LC (Poitou-Charentes) | - | - | Ouvert/semi-ouvert Nidification arboricole | Très faible |
| Grimpereau des jardins | <i>Certhia brachydactyla</i> | - | Article 3 | LC (Nicheur) | LC (Poitou-Charentes) | - | - | Forestier Nidification arboricole | Faible |
| Mésange à longue queue | <i>Aegithalos caudatus</i> | - | Article 3 | LC (Nicheur), NA (De passage) | LC (Poitou-Charentes) | - | - | Forestier Nidification arboricole | Faible |
| Mésange bleue | <i>Cyanistes caeruleus</i> | - | Article 3 | NA (De passage) | LC (Poitou-Charentes) | - | - | Forestier Nidification cavernicole | Faible |
| Mésange charbonnière | <i>Parus major</i> | - | Article 3 | LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage) | LC (Poitou-Charentes) | - | - | Forestier Nidification cavernicole | Faible |
| Mésange huppée | <i>Lophophanes cristatus</i> | - | Article 3 | LC (Nicheur) | VU (Poitou-Charentes) | - | - | Forestier Nidification cavernicole | Faible |
| Rougegorge familier | <i>Erithacus rubecula</i> | - | Article 3 | LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage) | LC (Poitou-Charentes) | - | - | Forestier Nidification cavernicole/semi-ouvert | Faible |
| Troglodyte mignon | <i>Troglodytes troglodytes</i> | - | Article 3 | LC (Nicheur), NA (Hivernant) | LC (Poitou-Charentes) | - | - | Forestier | Faible |
| Bergeronnette grise | <i>Motacilla alba</i> | - | Article 3 | LC (Nicheur), NA (Hivernant) | LC (Poitou-Charentes) | - | - | Ouvert Nidification dans des fissures (rupestre/anthropique) | Faible |

Légende : LC = préoccupation mineure ; VU= vulnérable ;

5.4.4 ESPECES POTENTIELLES

Parmi les espèces à statut réglementaire ou patrimoniale de la bibliographie, une présente un **enjeu fort** : La **Fauvette pitchou**, espèce protégée considérée comme en danger sur la liste rouge nationale et vulnérable sur les listes rouges régionales proches de la région ex Aquitaine.

Le **Serin cini** et la **Tourterelle des bois** sont quant à elles, des espèces relativement communes, présentes sur toute la région, l'enjeu fort a été diminué en modéré. Les espèces protégées et/ou patrimoniales potentielles relevées dans la bibliographie sont listées et présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Liste des espèces potentielles protégées et/ou patrimoniales d'oiseaux relevées dans la bibliographie

| Espèces | | Statut de protection | | Statut de conservation | | Cortège de reproduction | Enjeu de patrimonialité |
|------------------------|----------------------------|----------------------|----------------------|-------------------------------|---|---------------------------|-------------------------|
| Nom commun | Nom scientifique | Directive oiseaux | Protection nationale | Liste rouge nationale | Liste rouge régionale | | |
| Circaète Jean-le-Blanc | <i>Circaetus gallicus</i> | Annexe I | Article 3 | LC (Nicheur), NA (De passage) | EN (Poitou-Charentes), VU (Midi Pyrénées) | Forestier | Modéré |
| Tourterelle des bois | <i>Streptopelia turtur</i> | Annexe II/2 | | VU (Nicheur), NA (De passage) | VU (Poitou Charente) | Semi-ouvert/ forestier | Modéré* |
| Bondrée apivore | <i>Pernis apivorus</i> | Annexe I | Article 3 | LC (Nicheur), LC (De passage) | VU (Poitou Charente) | Forestier | Modéré |
| Fauvette pitchou | <i>Sylvia undata</i> | Annexe I | Article 3 | EN (Nicheur) | VU (Poitou Charente), VU (Midi Pyrénées) | Semi-ouvert | Fort |
| Milan noir | <i>Milvus migrans</i> | Annexe I | Article 3 | LC (Nicheur), NA (De passage) | LC (Poitou Charente) | Forestier | Faible |
| Serin cini | <i>Serinus serinus</i> | / | Article 3 | VU (Nicheur), NA (De passage) | NT (Poitou Charente) | Semi-ouvert/ boisé ouvert | Modéré* |
| Tarier pâtre | <i>Saxicola rubicola</i> | / | Article 3 | NT (Nicheur), NA (De passage) | NT (Poitou Charente) | Semi-ouvert | Modéré |
| Aigle botté | <i>Hieraaetus pennatus</i> | Annexe I | Article 3 | NT (Nicheur) | DD (Poitou Charente), VU (Midi Pyrénées) | Forestier | Modéré |

Légende : LC =préoccupation mineure, NT= quasi menacé ; VU= vulnérable, EN= en danger, * =pour ces espèces considérées comme communes dans la région, l'enjeu de patrimonialité théorique (basé sur les listes rouges IUCN) a été diminué (avis d'expert).

5.4.5 SYNTHÈSE SUR LES ESPÈCES PATRIMONIALES RECENSEES ET POTENTIELLES

La campagne de prospection sur laquelle se base ce rapport intermédiaire, a été réalisée hors période de reproduction. Ainsi les enjeux concernant l'avifaune se basent sur les espèces patrimoniales présentes dans la bibliographie. Parmi elles :

- La **Fauvette pitchou** présente un **enjeu local fort**. Une Lande à ajonc présente en périphérie ouest de l'AEI représente son optimum écologique ;
- La **Tourterelle des bois** présente un **enjeu local modéré**. Un enjeu faible est défini pour la pinède qui ne représente pas un habitat optimal pour la reproduction de l'espèce. En revanche, un enjeu modéré est défini pour les milieux semi-ouverts et les boisements de feuillus.
- Les trois autres espèces présentent un enjeu local faible.**

La liste des espèces patrimoniales recensées ou potentielles sur l'aire d'étude immédiate est présentée dans le tableau suivant. Leur potentialité de reproduction sur le site est étudiée. Les cartes suivantes présentent les habitats favorables et l'enjeu qui est associé à chacun d'entre eux.

Tableau 13 : Synthèse des espèces patrimoniales d'oiseaux recensées ou potentielles

| Espèces | | Présence / Nombre d'individu observé** | Enjeu de patrimonialité | Utilisation du site | | Enjeu lié à la disponibilité de l'habitat | Enjeu fonctionnalité | Enjeu local |
|----------------------|---------------------|--|-------------------------|--|---------|---|----------------------|-------------|
| Nom commun | Nom scientifique | | | Type d'utilisation et habitats concernés | Intérêt | | | |
| Tourterelle des bois | Streptopelia turtur | Potentielle | Modéré | Reproduction potentielle Chênaies à Quercus suber ; Formations de Robinia ; Pinèdes à Pinus pinaster ssp. atlantica maritimes X Fourrés à Ulex europaeus ; Fourrés à Ulex europaeus x jeune plantations de conifères indigènes | Modéré | Modéré | Modéré | Modéré |
| Fauvette pitchou | Sylvia undata | Potentielle | Fort | Reproduction potentielle Fourrés à Ajonc | Fort | Faible | Modéré | Fort |
| Serin cini | Serinus serinus | Potentielle | Modéré* | Reproduction potentielle Fourrés à Ulex europaeus x jeune plantations de conifères indigènes , Pinèdes à Pinus pinaster ssp. atlantica maritimes X Fourrés à Ulex europaeus , Formations de Robinia, Chênaies à Quercus suber, Boisements acidophiles dominés par Quercus X Chênaies à Quercus suber, Boisements acidophiles dominés par Quercus X Chênaies à Quercus suber, Pinèdes de Pinus pinaster ssp. atlantica X Formations à Pteridium aquilinum, Pinèdes de Pinus pinaster ssp. atlantica et à Quercus suber aquitaniennes | Modéré | Faible | Faible | Faible |
| Tarier pâtre | Saxicola rubicola | Potentielle | Modéré | Reproduction potentielle Plantations de conifères indigènes X Fourrés à Ulex europaeus, Fourrés à Ulex europaeus X Ronciers | Modéré | Faible | Faible | Faible |
| Aigle botté | Hieraaetus pennatus | Potentielle | Modéré | Reproduction potentielle Tous les boisements | Modéré | Faible | Faible | Faible |

Légende : * = Ces espèces sont considérées comme communes dans la région, leur enjeu de patrimonialité théorique a donc été diminué (avis d'expert).

Synthèse

La première campagne s'étant déroulée en période d'hivernation, les espèces contactées ne sont pas représentatives de la diversité spécifique pouvant être présente au sein de l'aire d'étude immédiate. Des campagnes complémentaires sont prévues en périodes de reproduction afin d'identifier les espèces nicheuses et l'enjeu du site pour ces dernières.

Ce paragraphe sera donc complété lors des prochaines campagnes et une attention particulière sera portée sur les espèces patrimoniales présentes dans la bibliographie.

Rapport intermédiaire

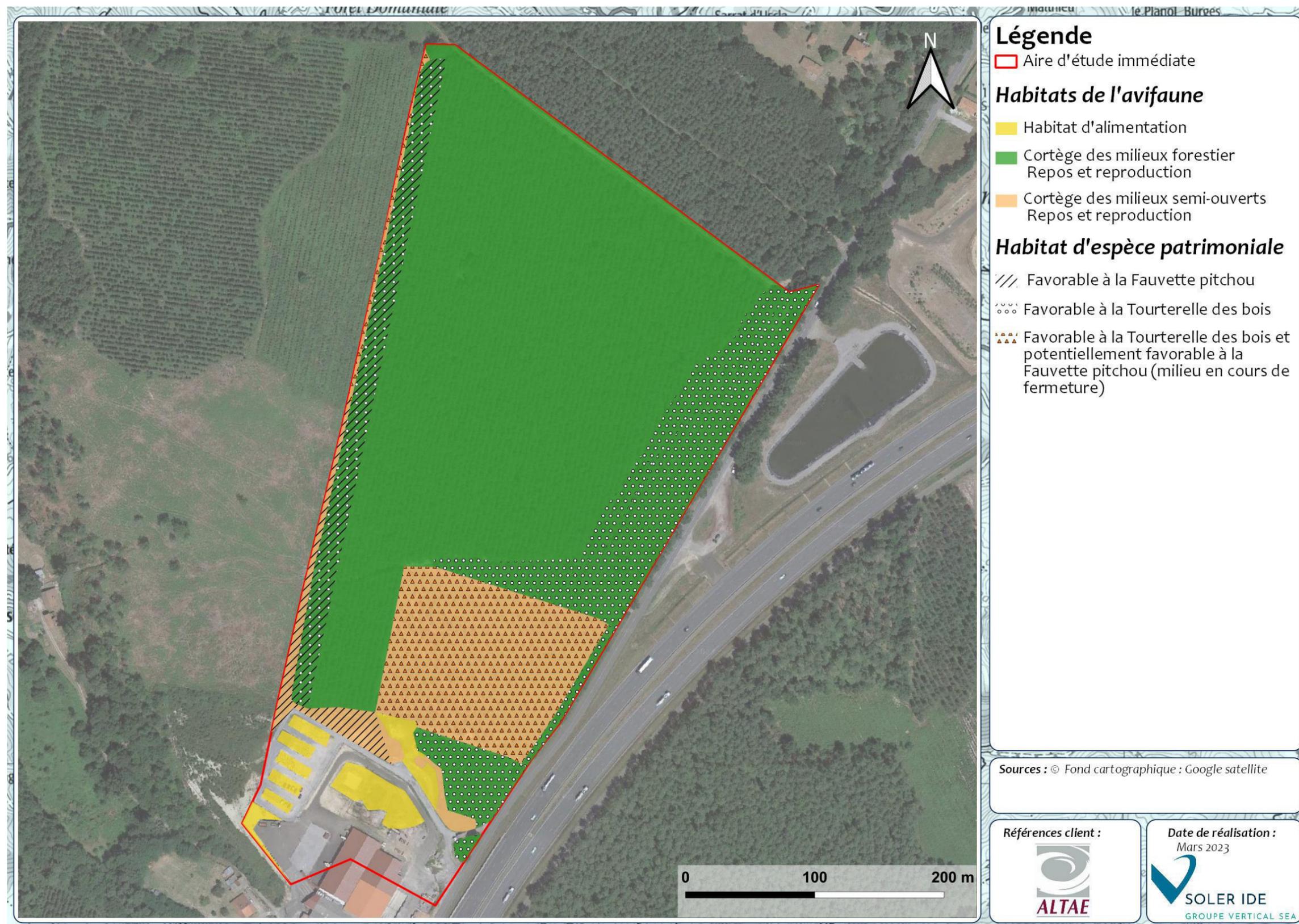


Figure 25 : Localisation des espèces patrimoniales recensées et habitats potentiels de reproduction de l'avifaune – carte provisoire

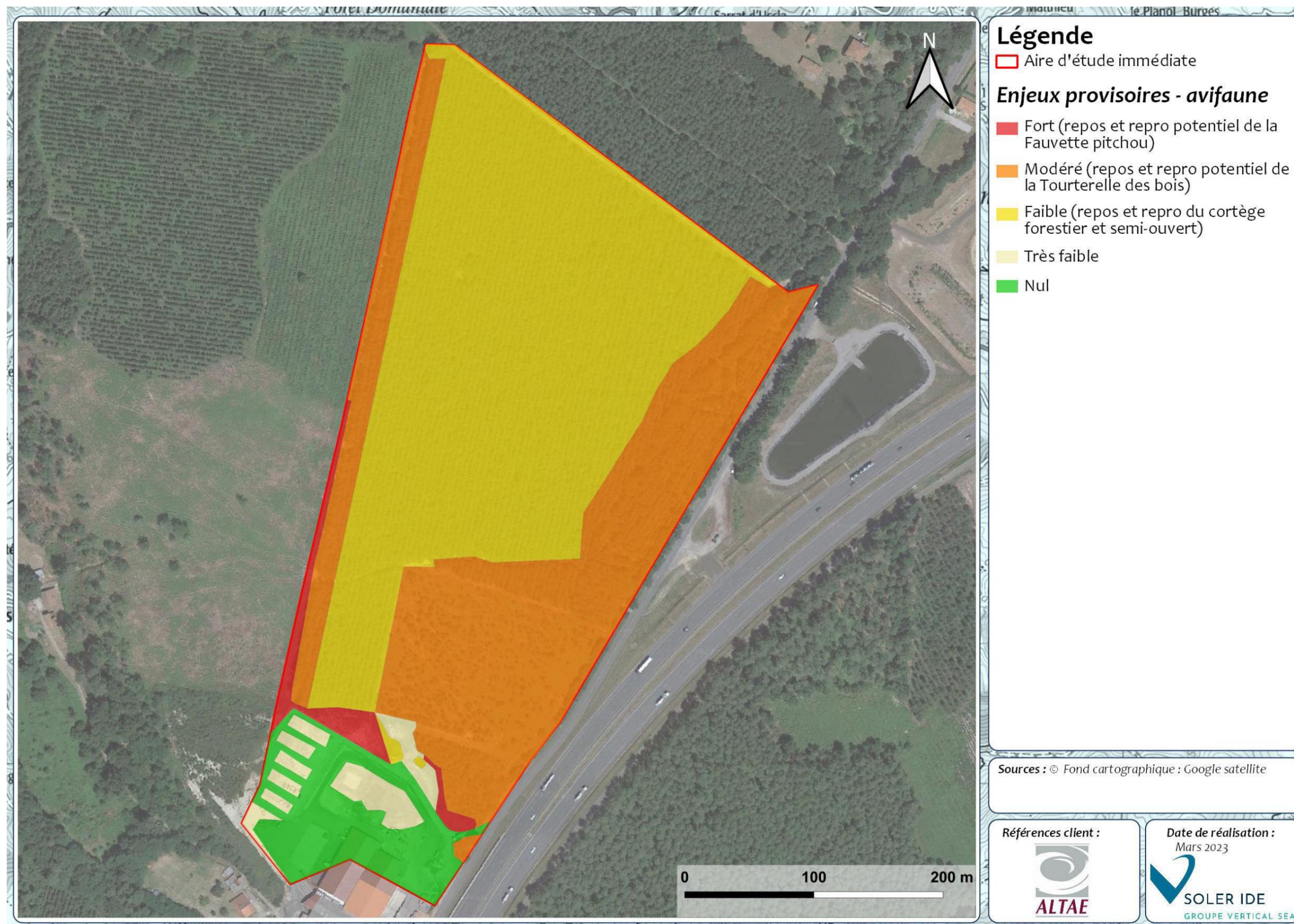


Figure 26 : Enjeux liés aux habitats favorables pour l'avifaune

5.5 LES MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

5.5.1 ESPECES RECENSEES

Aucune espèce protégée de mammifère n'a été observée sur l'aire d'étude immédiate. Cependant, des indices de présence indiquent la présence de Chevreuil, Sanglier, Lapin de garenne et de Taupe. Un Renard roux a été contacté mort en bord de route, à proximité immédiate du site.

Un terrier était présent au sud de l'aire d'étude. Cependant aucune trace d'occupation n'a été relevée.



Figure 27: Terrier, prise de vue sur site

Le tableau suivant présente les espèces recensées et l'enjeu de patrimonialité qui leur est associé.

Tableau 14 : Liste des espèces de Mammifère (hors chiroptères) inventoriées au sein de l'aire d'étude immédiate

| Espèces | | Statut de protection | | Statut de conservation | | Enjeu de patrimonialité |
|--------------------|------------------------------|----------------------|----------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Nom commun | Nom scientifique | Directive habitat | Protection nationale | Liste rouge nationale | Liste rouge régionale | |
| Chevreuil européen | <i>Capreolus capreolus</i> | - | - | LC | LC | Très faible |
| Lapin de garenne | <i>Oryctolagus cuniculus</i> | - | - | NT | NT | Faible* |
| Renard roux | <i>Vulpes vulpes</i> | - | - | LC | LC | Très faible |
| Sanglier | <i>Sus scrofa</i> | - | - | LC | LC | Très faible |
| Taupe | <i>Talpidae</i> | - | - | - | - | Très faible |

Légende : LC = préoccupation mineure ; NT= quasi menacé ; *Pour ces espèces considérées comme communes dans la région, l'enjeu de patrimonialité théorique (basé sur les listes rouges IUCN) a été diminué (avis d'expert).

5.5.2 ESPECES POTENTIELLES

Trois espèces de mammifères sont potentielles sur l'AEI. Ces espèces sont protégées mais non patrimoniales.

Les espèces protégées et/ou patrimoniales potentielles relevées dans la bibliographie sont listées et présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Liste des espèces de Mammifère protégées et/ou patrimoniales relevées dans la bibliographie

| Espèces | | Statut de protection | | Statut de conservation | | Enjeu de patrimonialité |
|-------------------|----------------------------|----------------------|----------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Nom commun | Nom scientifique | Directive habitat | Protection nationale | Liste rouge nationale | Liste rouge régionale | |
| Genette commune | <i>Genetta genetta</i> | Annexe V | Article 2 | LC | LC | Faible |
| Écureuil roux | <i>Sciurus vulgaris</i> | / | Article 2 | LC | LC | Faible |
| Hérisson d'Europe | <i>Erinaceus europaeus</i> | / | Article 2 | LC | LC | Faible |

Légende : LC = préoccupation mineure

5.5.3 SYNTHÈSE SUR LES ESPECES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES RECENSEES ET POTENTIELLES

La liste des espèces protégées et/ou patrimoniales recensées ou potentielles sur l'aire d'étude immédiate est présentée dans le tableau suivant. Leur potentialité de reproduction sur le site est étudiée. Les cartes suivantes présentent les habitats favorables et l'enjeu qui est associé à chacun d'entre eux.

Tableau 16 : Synthèse des espèces de Mammifère protégées et/ou patrimoniales recensées ou potentielles

| Espèces | | Présence / Nombre d'individu observé | Enjeu de patrimonialité | Utilisation du site | | Enjeu lié à la disponibilité de l'habitat | Enjeu fonctionnalité | Enjeu local |
|-------------------|------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|--|---------|---|----------------------|-------------|
| Nom commun | Nom scientifique | | | Type d'utilisation et habitats concernés | Intérêt | | | |
| Lapin de garenne | <i>Oryctolagus cuniculus</i> | Avérée/ indéterminé | Faible | Repro/repos Roncier | Fort | Faible | Modéré | Faible |
| Genette commune | <i>Genetta genetta</i> | Potentielle | Faible | Repro/repos Tous les milieux boisés | Modéré | Faible | Faible | Faible |
| Écureuil roux | <i>Sciurus vulgaris</i> | Potentielle | Faible | Repro/repos Tous les milieux boisés | Fort | Faible | Modéré | Faible |
| Hérisson d'Europe | <i>Erinaceus europaeus</i> | Potentielle | Faible | Reproduction/repos Ronciers, fourrés et boisements | Fort | Faible | Modéré | Faible |

Synthèse

La première campagne s'étant déroulée hors période favorable, l'enjeu local est principalement basé sur des espèces présentes dans la bibliographie.

Ce paragraphe sera complété lors des prochaines campagnes et une attention particulière sera portée sur les espèces patrimoniales listées dans le tableau ci-dessus.

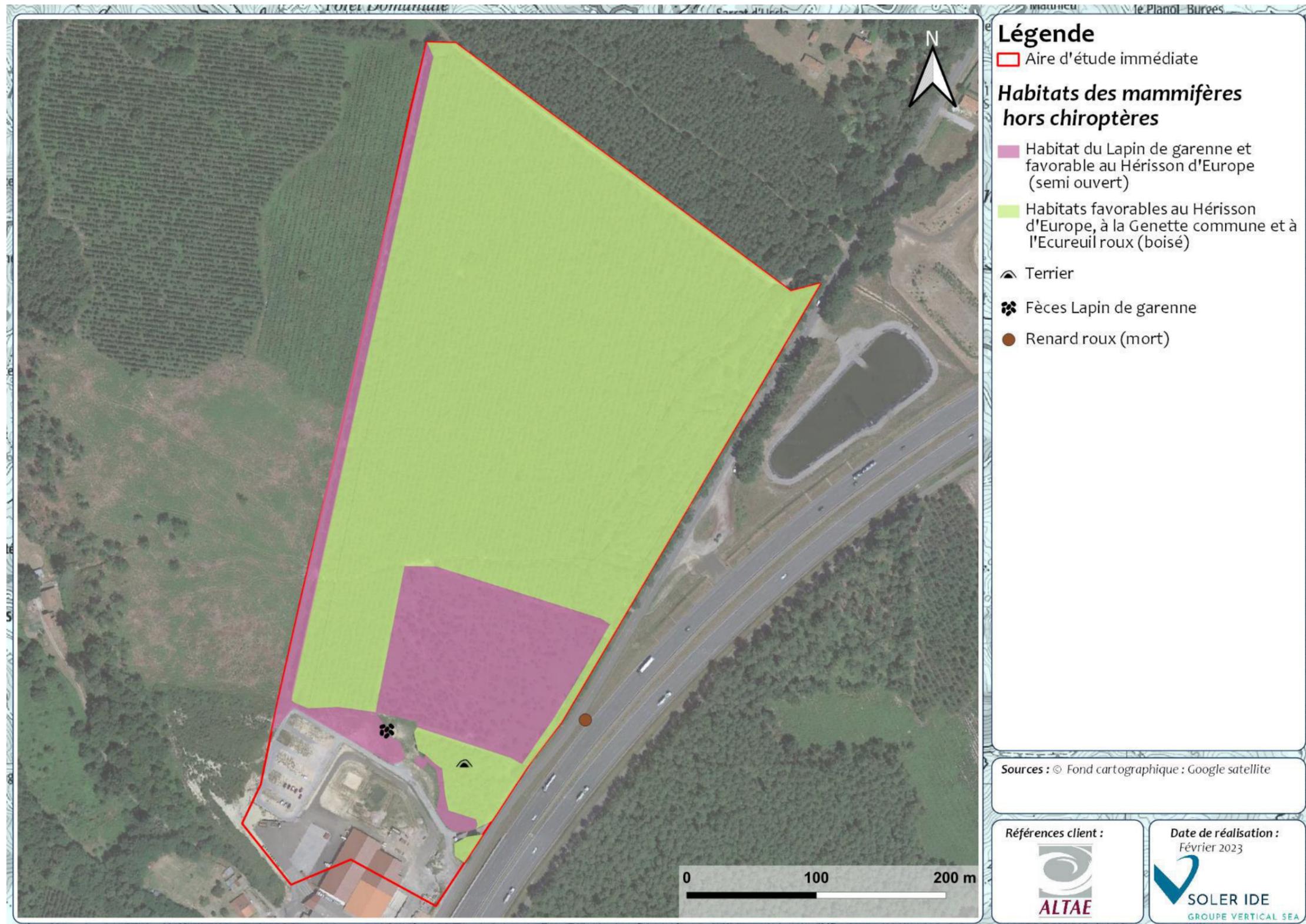


Figure 28 : Localisation des espèces de Mammifère (hors chiroptères) patrimoniales et/ou protégées recensées et leurs habitats favorables – carte provisoire

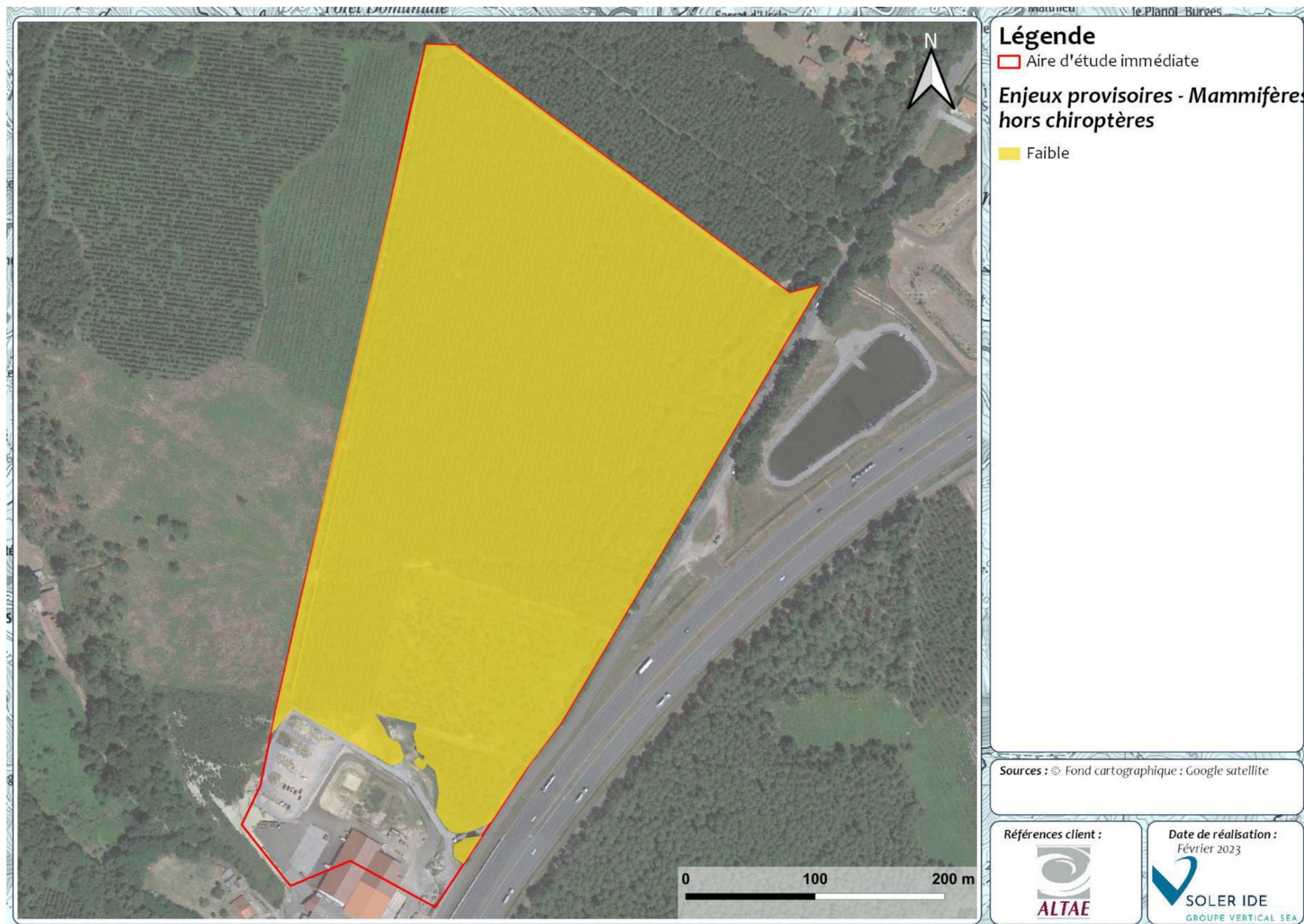


Figure 29 : Enjeux liés aux habitats favorables aux espèces de Mammifère (hors chiroptères)

5.6 LES CHIROPTERES

5.6.1 ESPECES RECENSEES

Aucun inventaire spécifique aux chiroptères n'a été réalisé lors de la campagne 1. Par conséquent, une étude de potentialité est menée. Aucun arbre favorable à l'accueil des chiroptères au sein de l'aire d'étude immédiate n'a été recensé. Cependant, les boisements peuvent servir de corridors pour les déplacements et la chasse.

5.6.2 ESPECES POTENTIELLES

Trois espèces de chiroptères sont potentielles sur l'AEI dont une à fort enjeu de patrimonialité, la Noctule commune. Elle est considérée comme vulnérable à l'échelle nationale et régionale.

La Noctule commune et la Pipistrelle commune sont considérées comme prioritaires sur le plan national d'actions chiroptères 2016-2025.

Les espèces protégées et/ou patrimoniales potentielles relevées dans la bibliographie sont listées et présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 17 : Liste des espèces de chiroptères protégées et/ou patrimoniales relevées dans la bibliographie

| Espèces | | Statut de protection | | Statut de conservation | | Enjeu de patrimonialité |
|---------------------|----------------------------------|----------------------|----------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Nom commun | Nom scientifique | Directive habitat | Protection nationale | Liste rouge nationale | Liste rouge régionale | |
| Murin de Daubenton | <i>Myotis daubentonii</i> | Annexe IV | Article 2 | LC | LC | Faible |
| Noctule commune | <i>Nyctalus noctula</i> | Annexe IV | Article 2 | VU | VU | Fort |
| Pipistrelle commune | <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | Annexe IV | Article 2 | NT | LC | Modéré |

Légende : LC = préoccupation mineure, NT= quasi menacé ; VU= vulnérable

5.6.3 HIERARCHISATION DES ESPECES PATRIMONIALES RECENSEES OU POTENTIELLES

Le tableau suivant hiérarchise les enjeux pressentis des espèces patrimoniales de chiroptères recensées et/ou potentielles de l'aire d'étude immédiate.

Tableau 18 : Hiérarchisation des enjeux pressentis des espèces protégées et/ou patrimoniales de chiroptères recensées ou potentielles sur l'aire d'étude immédiate

| Espèces | | Présence | Enjeu de patrimonialité | Utilisation du site | | Disponibilité en habitat favorable | Enjeu fonctionnalité | Enjeu local |
|--------------------|---------------------------|-------------|-------------------------|--|---------|------------------------------------|----------------------|-------------|
| Nom scientifique | Nom commun | | | Type d'utilisation et habitats concernés | Intérêt | | | |
| Murin de Daubenton | <i>Myotis daubentonii</i> | Potentielle | Faible | Repro / transit* | Modéré | Modéré | Modéré | Faible |

| Espèces | | Présence | Enjeu de patrimonialité | Utilisation du site | | Disponibilité en habitat favorable | Enjeu fonctionnalité | Enjeu local |
|---------------------|----------------------------------|-------------|-------------------------|--|---------|------------------------------------|----------------------|-------------|
| Nom scientifique | Nom commun | | | Type d'utilisation et habitats concernés | Intérêt | | | |
| | | | | Tous les boisements | | | | |
| Noctule commune | <i>Nyctalus noctula</i> | Potentielle | Fort | Repro / transit* Tous les boisements | Modéré | Modéré | Modéré | Fort |
| Pipistrelle commune | <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | Potentielle | Modéré | Repro / transit Tous les boisements | Modéré | Modéré | Modéré | Modéré |

Synthèse

Aucun arbre gîte favorable à l'accueil des chiroptères au sein de l'aire d'étude immédiate n'a été recensé. L'enjeu pressenti est donc faible pour ce groupe. Cependant, ce paragraphe sera complété pour le rapport final.

6 DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

6.1 DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

Selon le Code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hydrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art.L.211-1).

Règlementairement, les articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement définissent des critères de définition et de délimitation d'une zone humide afin de faciliter une appréciation partagée de ce qu'est une zone humide en vue de leur préservation par la réglementation. Il existe plusieurs types de zonages associés aux zones humides :

- Les **Zones Humides d'Importance Majeure (ZHIM)** : ces sites, suivis par l'Observatoire National des Zones Humide et définis en 1991 à l'occasion d'une évaluation nationale, ont été choisis pour leur caractère représentatif des différents types d'écosystèmes présents sur le territoire métropolitain. Ces sites n'ont aucune valeur réglementaire, il s'agit d'un inventaire, mais ils peuvent servir pour l'élaboration de certains sites Natura 2000.
- Les **Zones Humides d'Importance Internationale** instituées par la Convention de Ramsar du 2 février 1971 (dite convention Ramsar) : cette convention est un traité intergouvernemental qui fixe la liste des Zones Humides d'Importance Internationale. Leurs choix doivent être fondés sur leur importance internationale au point de vue écologique, botanique, zoologique ou hydrologique. Les critères d'intérêt culturel des zones humides participent également au classement des sites. Les zones concernées par ces sites Ramsar ne sont juridiquement protégées que si elles sont par ailleurs soumises à un régime particulier de protection de droit national. Les zones humides entendues au sens de la convention de Ramsar sont « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ». Il s'agit généralement de réserves naturelles. En France, la désignation de sites Ramsar se fait aussi en lien avec l'outil Natura 2000
- Les **Zones Humides définies dans les documents de gestion tels que les SDAGE, SAGE, contrats de rivières**, etc. Ces zones humides peuvent faire l'objet de mesures et prescriptions, elles doivent être prises en compte dans tout projet.
- Les **Zones Humides identifiées par l'INRA**. À la suite d'une sollicitation du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, deux équipes de l'INRA d'Orléans (US InfoSol) et d'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) ont produit une carte des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine. A titre informatif, cette base de données a été consultée.

Aucune zone humide référencée en bibliographie n'est présente au sein de l'aire d'étude immédiate. En revanche, une zone humide d'importance majeure ainsi qu'un milieu à composante humide sont localisés au sein de l'aire d'étude rapprochée à 100m au nord du site. Un lien hydraulique est possible entre ces zones humides et l'aire d'étude immédiate. Par ailleurs, des zones humides référencées dans la base de données Réseau ZH sont également présentes au sein de l'aire d'étude éloignée.

L'étude de probabilité de présence de zones humides menée par l'INRA ne met en évidence aucune zone humide sur l'aire d'étude immédiate.

La carte des sols met en évidence que le podzsol, sol caractéristique de la région, est largement dominant au sein et à proximité du site. Pour rappel, le podzsol est caractérisé par des sols sableux et très humifères. Il est un cas particulier selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. En effet, une analyse de la profondeur maximale du toit de la nappe doit être réalisée. Une saturation prolongée par l'eau dans les 50 premiers centimètres traduit un sol caractéristique des zones humides.

Concernant la géologie, le BRGM indique que l'aire d'étude immédiate est située sur la formation, « Sables éoliens des landes : sables éolien ferrugineux, jaunâtres.

Ces caractéristiques géologiques ne nous communiquent pas d'information sur la présence d'un sol hydromorphe.

Le recensement des ZHIEP, ZSGE, ZHE... n'est pas exhaustif. En effet, d'autres zones humides de plus petite taille peuvent être présentes dans le secteur. Règlementairement, les articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement définissent des critères de définition et de délimitation d'une zone humide afin de faciliter une appréciation partagée de ce qu'est une zone humide en vue de leur préservation par la réglementation.

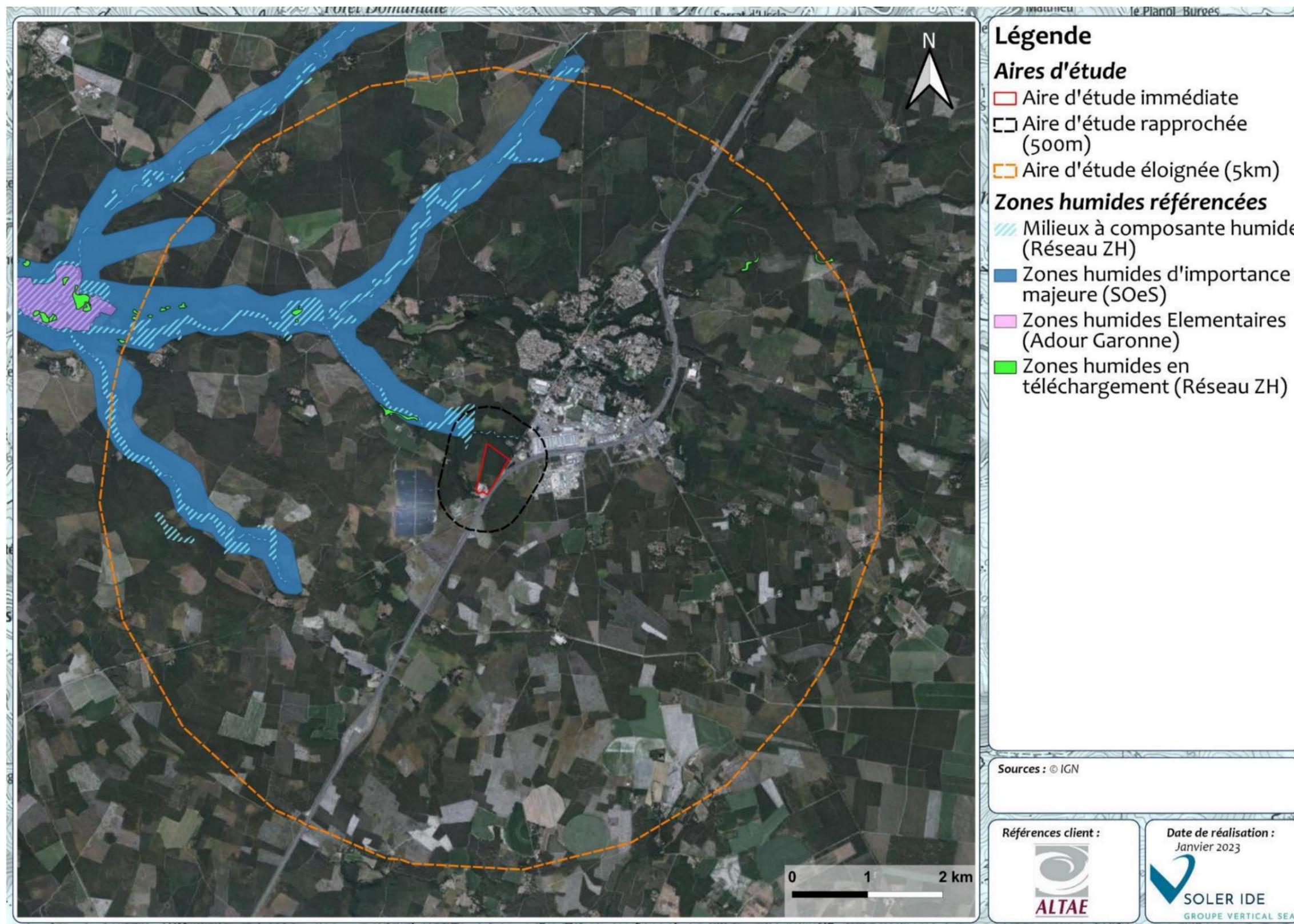


Figure 30 : Localisation des zones humides recensées dans la bibliographie au sein de l'aire d'étude éloignée

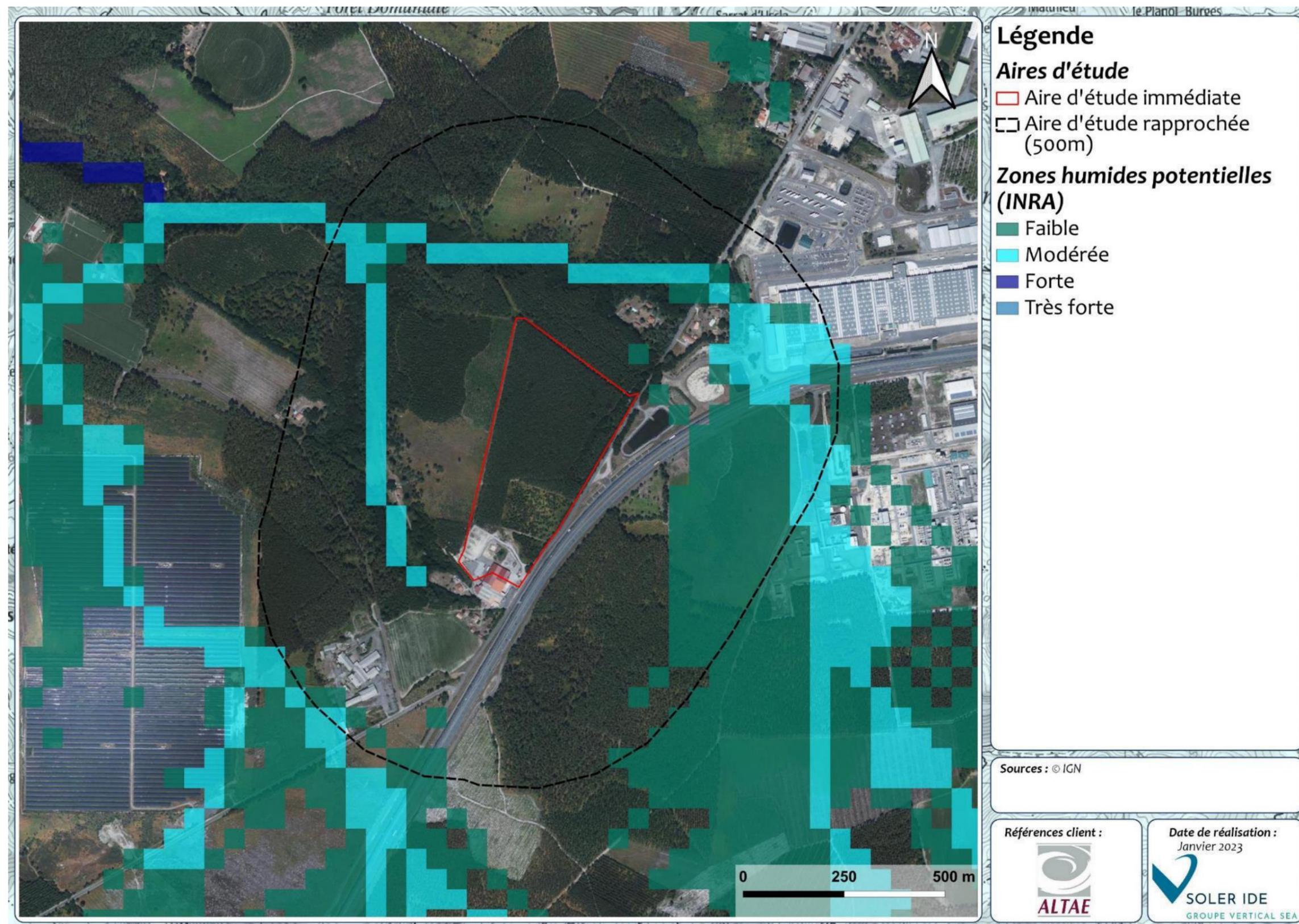


Figure 31 : Localisation des zones humides potentielles d'après l'algorithme de l'INRA

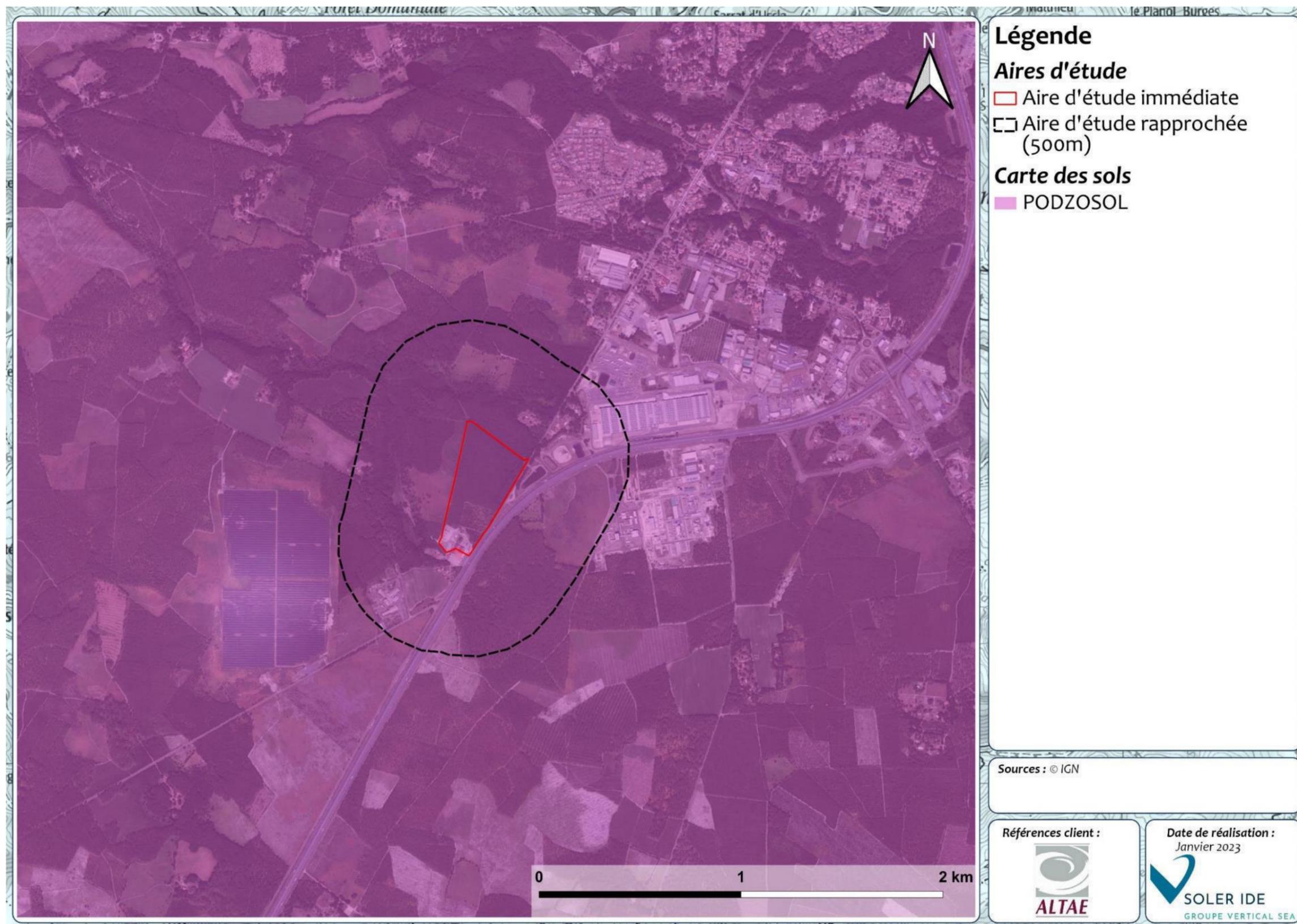


Figure 32 : Cartographie des sols sur et à proximité de l'aire d'étude immédiate (extrait de Géoportail)

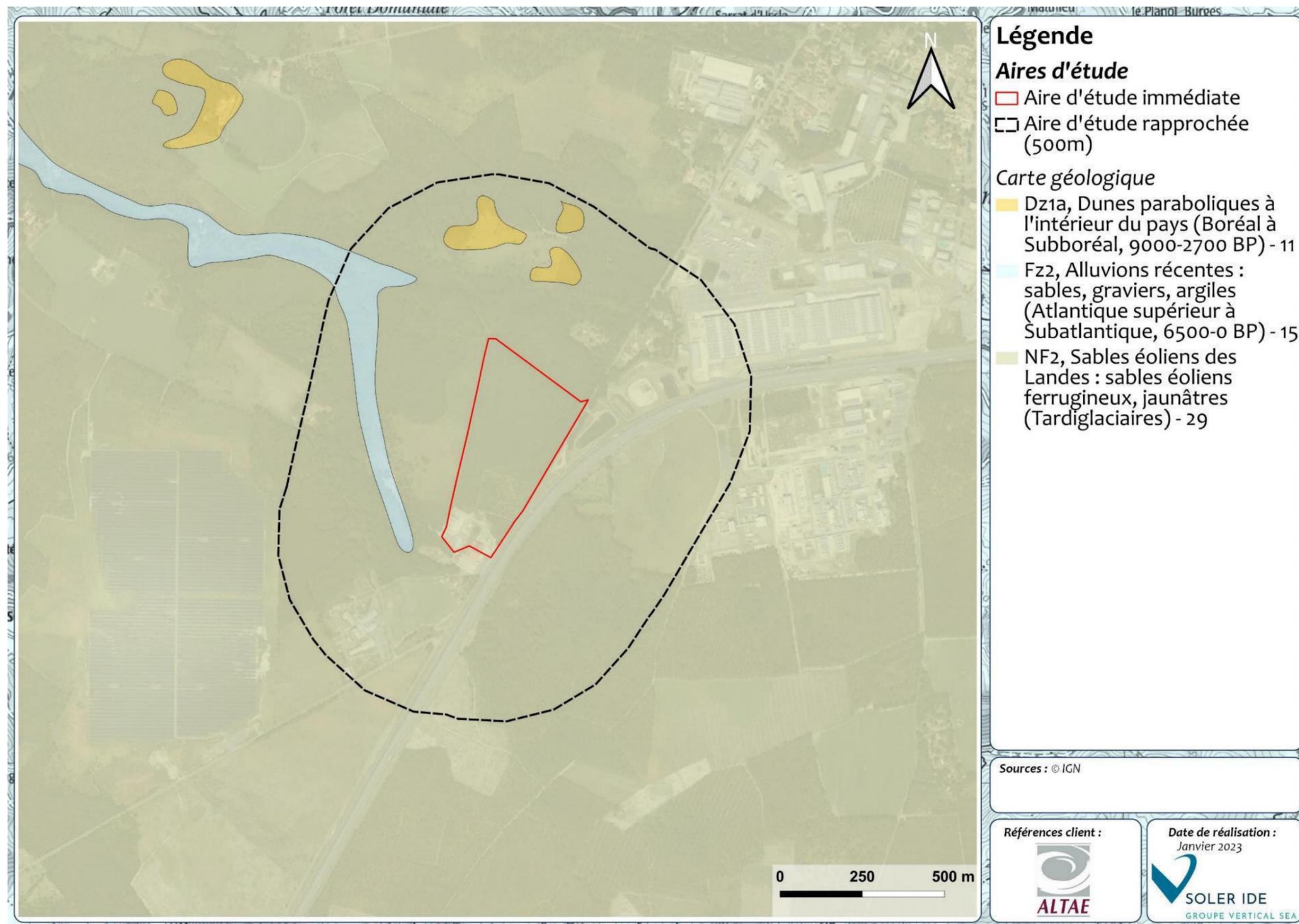


Figure 33 : Carte géologique 1/50 000 au sein et à proximité de l'aire d'étude immédiate

6.2 ETUDE DE DELIMITATION DES ZONES HUMIDES

Un diagnostic « zones humides » a été réalisé au sein de l'aire d'étude immédiate par deux ingénieurs écologues le 31 janvier 2023 pour les approches habitats et pédologique. L'approche botanique complète sera réalisée lors des prochains passages (printemps 2023).

6.2.1 APPROCHE « HABITATS NATURELS »

Dans l'optique des investigations de terrain orientées sur les zones humides, il est intéressant de connaître au préalable les habitats naturels présents sur les terrains du projet. La carte des habitats naturels constitue l'élément de base du diagnostic zones humides. Le tableau ci-dessous reprend en détail l'ensemble des habitats identifiés au droit du projet, les habitats caractéristiques des zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le cas échéant et l'étude du caractère spontané de la végétation :

Tableau 19 : Correspondances entre les habitats naturels, les habitats caractéristiques des zones humides et la spontanéité de la végétation

| Intitulé | Code EUNIS | Code CORINE BIOTOPE | Habitat caractéristique des zones humides (H.) | Type de végétation (justification) | Utilité du critère botanique | Utilité du critère pédologique |
|--|---------------|---------------------|--|--|------------------------------|--------------------------------|
| Boisements acidophiles dominés par Quercus X Chênaies à Quercus suber | G1.8 X G2.11 | 41.5 X 45.2 | Non | Spontané (Végétation non entretenue traduisant les conditions écologiques du milieu) | Oui | Oui |
| Chênaies à Quercus suber | G2.11 | 45 .2 | Non | Spontané (Végétation non entretenue traduisant les conditions écologiques du milieu) | Oui | Oui |
| Formations de Robinia | G1.C3 | 83.324 | Non | Spontané (Végétation non entretenue traduisant les conditions écologiques du milieu) | Oui | Oui |
| Fourrés à Ulex europaeus | F3.15 | 31.85 | Non | Spontané (Végétation non entretenue traduisant les conditions écologiques du milieu) | Oui | Oui |
| Fourrés à Ulex europaeus X Pinèdes (jeunes) de Pinus pinaster spp. atlantica | F3.15 X G3.71 | 31.85 X 42.81 | Non | Spontané (Végétation non entretenue traduisant les conditions écologiques du milieu) | Oui | Oui |

| Intitulé | Code EUNIS | Code CORINE BIOTOPE | Habitat caractéristique des zones humides (H.) | Type de végétation (justification) | Utilité du critère botanique | Utilité du critère pédologique |
|--|----------------|---------------------|--|--|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | écologiques du milieu) | | |
| Fourrés à Ulex europaeus X Ronciers | F3.15 X F3.131 | 31.85 X 31.831 | Non | Spontanée | Oui | Oui |
| Pinèdes de Pinus pinaster ssp. X Fourrés à Ulex europaeus | G3.71 X F3.15 | 42.81 X 31.85 | Non | Spontanée (Strate herbacée et arbustive observables) | Oui | Oui |
| Pinèdes de Pinus pinaster ssp. et a Quercus suber aquitaniennes | G3.712 | 42.812 | Non | Spontanée (Strate herbacée et arbustive observables) | Oui | Oui |
| Pinèdes de Pinus pinaster ssp. atlantica X Formations à Pteridium aquilinum | G3.71 X E5.3 | 42.81 X 31.8 | Non | Spontanée (Strate herbacée et arbustive observables) | Oui | Oui |
| Ronciers | F3.131 | 31.831 | Non | Spontanée | Oui | Oui |
| Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques | J1.4 | 86.3 | Non concerné | Non concerné | Non | Non |
| Terre à nue | I1.51 | | Non | Absente | Non | Oui |

À la suite de cette première analyse, il s'avère qu'aucun habitat n'est caractéristique des zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Plusieurs des habitats naturels présentent une végétation que l'on peut considérer comme spontanée, ce qui implique que les approches botaniques et pédologiques peuvent être menées sur ces habitats.

6.2.2 PREMIERE APPROCHE « BOTANIQUE » POUR LES HABITATS AVEC UNE VEGETATION SPONTANEE

Dans un premier temps, les observations botaniques sont focalisées sur la détection éventuelle de plantes hygrophiles citées dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié pour les habitats avec une végétation spontanée.

Tableau 20 : Première approche botanique pour les habitats avec une végétation spontanée

| Intitulé | Code EUNIS | Code CORINE BIOTOPE | Présence d'espèces hygrophiles | Action à mener |
|---|--------------|---------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Boisements acidophiles dominés par Quercus X Chênaies à Quercus suber | G1.8 X G2.11 | 41.5 X 45.2 | Non | Sondage pédologique à réaliser |
| Chênaies à Quercus suber | G2.11 | 45 .2 | Non | Sondage pédologique à réaliser |
| Formations de Robinia | G1.C3 | 83.324 | Non | Sondage pédologique à réaliser |
| Fourrés à Ulex europaeus | F3.15 | 31.85 | Non | Sondage pédologique à réaliser |

| Intitulé | Code EUNIS | Code CORINE BIOTOPE | Présence d'espèces hygrophiles | Action à mener |
|---|----------------|---------------------|--------------------------------|--|
| Fourrés à <i>Ulex europaeus</i> X Pinèdes (jeunes) de <i>Pinus pinaster</i> ssp. <i>atlantica</i> | F3.15 X G3.71 | 31.85 X 42.81 | Non | Sondage pédologique à réaliser |
| Fourrés à <i>Ulex europaeus</i> X Ronciers | F3.15 X F3.131 | 31.85 X 31.831 | Non | Sondage pédologique à réaliser |
| Pinèdes de <i>Pinus pinaster</i> ssp. X Fourrés à <i>Ulex europaeus</i> | G3.71 X F3.15 | 42.81 X 31.85 | Oui, <i>Molinia caerulea</i> | Placette de végétation à réaliser si sondage négatif et si espèce hygrophile présente un recouvrement supérieur à 5% |
| Pinèdes de <i>Pinus pinaster</i> ssp. et a <i>Quercus suber</i> aquitaniennes | G3.712 | 42.812 | Non | Sondage pédologique à réaliser |
| Pinèdes de <i>Pinus pinaster</i> ssp. <i>atlantica</i> X Formations à <i>Pteridium aquilinum</i> | G3.71 X E5.3 | 42.81 X 31.8 | Non | Sondage pédologique à réaliser |
| Ronciers | F3.131 | 31.831 | Non | Sondage pédologique à réaliser |

Cette première approche botanique permet de distinguer qu'un habitat avec une végétation spontanée possède au moins une espèce hygrophile selon l'arrêté du 24 juin 2008. Des placettes de végétation devront donc être menées sur cet habitat, si les sondages sont négatifs et que l'espèce hygrophile possède un recouvrement spécifique significatif, c'est-à-dire plus de 5 % (seuil de significativité fixé par l'arrêté). Pour les autres habitats possédant une végétation spontanée, une vérification de l'absence d'espèce hygrophile sera menée lors des campagnes les plus favorables (printemps 2023).

6.2.3 REALISATION DE SONDAGES PEDOLOGIQUES

Dans le cadre de cette étude, des sondages ont été réalisés à intervalles réguliers au sein de l'aire d'étude immédiate pour déceler la présence éventuelle de traces d'hydromorphie dans le sol. Un minimum d'un sondage par entité d'habitat naturel concerné par l'approche pédologique du diagnostic zones humides est réalisé en tenant compte de la topographie ainsi que de la présence d'espèces hygrophiles. Il faut préciser que l'entité « Fourrés à *Ulex europaeus* » n'a pas pu être prospectée à cause de la végétation impénétrable.

Ce sont au total 17 sondages qui ont été réalisés. Les sondages réalisés sont dans l'ensemble négatifs et ne témoignent pas de la présence de zones humides. En revanche le sondage 15 semble indiquer la présence d'oxydation de fer qui peut traduire des engorgements en eau. Cependant, sur sol sableux les traces d'hydromorphie sont difficiles à interpréter, une analyse complémentaire de la végétation est souhaitable pour ces points. Si le critère végétation ne permet pas de se positionner clairement sur la présence d'une zone humide, la mise en place d'un suivi du niveau d'engorgement des 50 premiers cm de sol est alors nécessaire. La figure et le tableau présentés dans les pages suivantes exposent l'emplacement et les résultats des sondages pédologiques.

Rapport intermédiaire

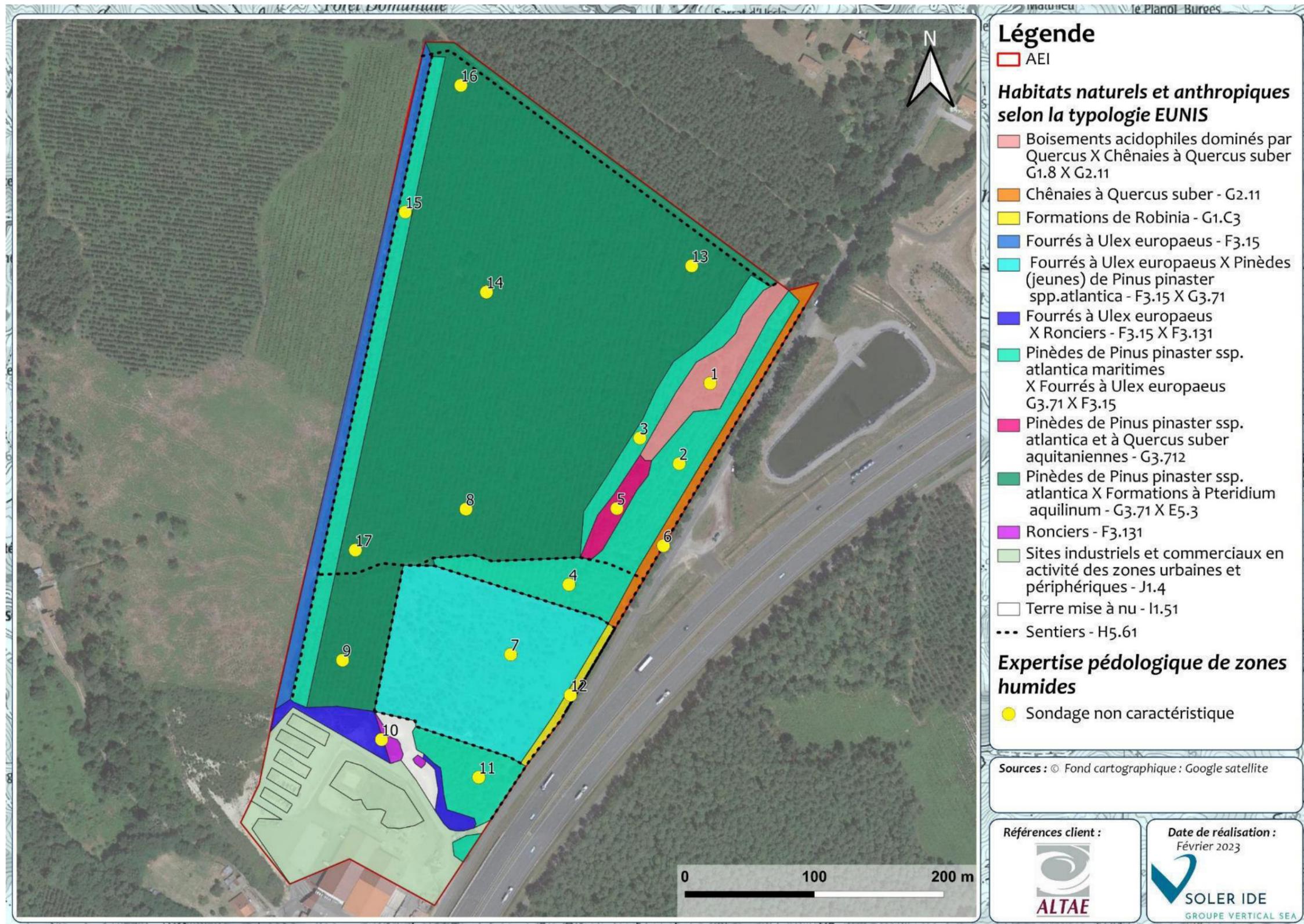


Figure 34 : Localisation des sondages pédologiques sur le site du projet

Tableau 21 : Résultats des sondages pédologiques de la présente étude

| Point de sondage | Coordonnées en Lambert 93 X ; Y | Photos | Observations | Profondeur prospectée et cause d'arrêt | Verdict du critère pédologique et classe GEPPA |
|------------------|---------------------------------|--|--|--|--|
| S01 | 365545.956 6316224,452 |  | Aucune trace d'hydromorphie. Sol frais. Sable et MO dans les 30 premiers centimètres. Sable ferrugineux à partir de 35 cm. | 60 cm Refus : compact | Sondage négatif |
| S02 | 365806.062 6316376,107 |  | Aucune trace d'hydromorphie. Sol frais. Sable et MO dans les 20 premiers centimètres. Sable ferrugineux à partir de 50 cm. | 50 cm Refus : compact | Sondage négatif |
| S03 | 365775.675 6316395,877 |  | Aucune trace d'hydromorphie. Sol frais. Sable et MO dans les 20 premiers centimètres. Sable ferrugineux à partir de 50 cm. | 50 cm Refus : compact | Sondage négatif |
| S04 | 365720.839 6316282,746 |  | Aucune trace d'hydromorphie. Sol frais. Sable et MO dans les 40 premiers centimètres. Sable ferrugineux à partir de 40 cm. | 50 cm Refus : compact | Sondage négatif |

| | | | | | |
|-------------------|-----------------------------------|--|---|---|-------------------------------|
| <p>S05</p> | <p>365757.890 6316341,535</p> |  | <p>Aucune trace d'hydromorphie. Sol frais. Sable et MO dans les 20 premiers centimètres. Sable ferrugineux à partir de 50 cm.</p> | <p>50 cm Refus : compact</p> | <p>Sondage négatif</p> |
| <p>S06</p> | <p>365793.808 6316312,795</p> |  | <p>Aucune trace d'hydromorphie. Sol frais. Sable et MO dans les 20 premiers centimètres.</p> | <p>50 cm Refus : compact</p> | <p>Sondage négatif</p> |
| <p>S07</p> | <p>365675.883 6316228,898</p> |  | <p>Aucune trace d'hydromorphie. Sol frais.</p> | <p>60 cm Refus : compact</p> | <p>Sondage négatif</p> |
| <p>S08</p> | <p>365641.302 6316341,041</p> |  | <p>Aucune trace d'hydromorphie. Sol frais.</p> | <p>50 cm Refus : compact</p> | <p>Sondage négatif</p> |
| <p>S09</p> | <p>365545.956 6316224,452</p> |  | <p>Aucune trace d'hydromorphie. Sol frais. Sable ferrugineux à partir de 40 cm.</p> | <p>50 cm Refus : matière se désagrège</p> | <p>Sondage négatif</p> |
| <p>S10</p> | <p>365576.091 6316163,194</p> |  | <p>Aucune trace d'hydromorphie. Sol frais. Sable ferrugineux à partir de 40 cm.</p> | <p>50 cm Refus : matière se désagrège</p> | <p>Sondage négatif</p> |

| | | | | | |
|-------------------|-----------------------------------|--|---|---|---|
| <p>S11</p> | <p>365651.182 6316134,047</p> |  | <p>Aucune trace d'hydromorphie.</p> | <p>60 cm Refus : matière se désagrège</p> | <p>Sondage négatif</p> |
| <p>S12</p> | <p>365722.039 6316197,497</p> |  | <p>Aucune trace d'hydromorphie. Sol frais.</p> | <p>40 cm Refus : matière se désagrège</p> | <p>Sondage négatif</p> |
| <p>S13</p> | <p>365815.691 6316528,768</p> |  | <p>Aucune trace d'hydromorphie. Sol frais. Sable ferrugineux débutant à partir de 30cm.</p> | <p>60 cm Refus : compact</p> | <p>Sondage négatif</p> |
| <p>S14</p> | <p>365657.111 6316508,513</p> |  | <p>Aucune trace d'hydromorphie. Sol frais. Sable ferrugineux débutant à partir de 35cm.</p> | <p>60 cm Refus : compact</p> | <p>Sondage négatif</p> |
| <p>S15</p> | <p>365594.370 6316570,266</p> |  | <p>Sable ferrugineux sur tout le profil.</p> | <p>50 cm Refus : compact</p> | <p>Sondage non interprétable : une approche botanique complémentaire va être réalisée</p> |

| | | | | | |
|-------------------|-----------------------------------|--|--|----------------------------------|-------------------------------|
| <p>S16</p> | <p>365637.350 6316668,081</p> |  | <p>Aucune trace d'hydromorphie. Sol frais.</p> | <p>60 cm Refus : compact</p> | <p>Sondage négatif</p> |
| <p>S17</p> | <p>365555.837 6316309,423</p> |  | <p>Aucune trace d'hydromorphie. Sol frais. Sable ferrugineux à partir de 40 centimètres.</p> | <p>50 cm Refus : compact</p> | <p>Sondage négatif</p> |
| | | | | | |

Rapport intermédiaire

6.2.4 SECONDE APPROCHE « BOTANIQUE » POUR LES HABITATS AVEC UNE VEGETATION SPONTANEE

Le passage de terrain n'a pas été effectué à la période optimale pour l'observation de la flore, c'est-à-dire au printemps. Les placettes de végétation ne pouvaient donc pas être réalisées. Cependant, pour ce qui est de l'habitat possédant une végétation spontanée, qui présente une espèce hygrophile et dont le sondage pédologique s'est révélé négatif à savoir : « Pinèdes de Pinus pinaster ssp. X Fourrés à Ulex europaeus » l'espèce hygrophile recensée possédait un taux de recouvrement supérieur à 5%. Ceci implique qu'en l'état, il est probable que cette entité d'habitat soit humide. Des placettes de végétation seront à réaliser sur cet habitat lorsque la période sera plus propice à l'observation de la flore (printemps).

6.3 SYNTHÈSE ET CONCLUSION DU DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

En l'état des connaissances sur la thématique, aucun habitat naturel s'avère être une zone humide réglementaire selon l'approche habitat de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Par ailleurs, 17 sondages pédologiques se sont révélés non caractéristiques sur l'aire d'étude immédiate. Aucune zone humide n'a pu être identifiée avec l'approche pédologique.

Quant à la flore hygrophile, une espèce avec un taux de recouvrement supérieur à 5 % a été recensée sur l'habitat « Pinèdes de Pinus pinaster ssp. X Fourrés à Ulex europaeus » il ne peut pas être exclu que cette entité soit une zone humide réglementaire. Au cours des prochains passages (printemps) des placettes de végétation seront réalisées pour s'assurer du diagnostic.

Le tableau suivant présente la synthèse du diagnostic zones humides par habitat naturel.

Tableau 22 : Synthèse du diagnostic zones humides

| Intitulé | Code EUNIS | Code CORINE BIOTOPE | Verdict botanique | Verdict pédologique | Conclusion |
|--|----------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|---|
| Boisements acidophiles dominés par Quercus X Chênaies à Quercus suber | G1.8 X G2.11 | 41.5 X 45.2 | Absence d'espèces hygrophiles | Négatif | Absence de zone humide |
| Chênaies à Quercus suber | G2.11 | 45 .2 | Absence d'espèces hygrophiles | Négatif | Absence de zone humide |
| Formations de Robinia | G1.C3 | 83.324 | Absence d'espèces hygrophiles | Négatif | Absence de zone humide |
| Fourrés à Ulex europaeus | F3.15 | 31.85 | Absence d'espèces hygrophiles | Non réalisé | Faible probabilité de zones humides (approche habitat et espèces hygrophiles) |
| Fourrés à Ulex europaeus X Pinèdes (jeunes) de Pinus pinaster spp. atlantica | F3.15 X G3.71 | 31.85 X 42.81 | Absence d'espèces hygrophiles | Négatif | Absence de zone humide |
| Fourrés à Ulex europaeus X Ronciers | F3.15 X F3.131 | 31.85 X 31.831 | Absence d'espèces hygrophiles | Négatif | Absence de zone humide |

| Intitulé | Code EUNIS | Code CORINE BIOTOPE | Verdict botanique | Verdict pédologique | Conclusion |
|--|---------------|---------------------|---|---------------------|---|
| Pinèdes de Pinus pinaster ssp. X Fourrés à Ulex europaeus | G3.71 X F3.15 | 42.81 X 31.85 | Placettes de végétation à réaliser en période favorable | Négatif | Approche botanique à mener en période favorable (printemps) |
| Pinèdes de Pinus pinaster ssp. et a Quercus suber aquitaniennes | G3.712 | 42.812 | Absence d'espèces hygrophiles | Négatif | Absence de zone humide |
| Pinèdes de Pinus pinaster ssp. atlantica X Formations à Pteridium aquilinum | G3.71 X E5.3 | 42.81 X 31.8 | Absence d'espèces hygrophiles | Négatif | Absence de zone humide |
| Ronciers | F3.131 | 31.831 | Absence d'espèces hygrophiles | Négatif | Absence de zone humide |
| Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques | J1.4 | 86.3 | Non concerné | Négatif | Non concerné |
| Terre à nu | I1.51 | | Non concerné | | Non concerné |

Sur la base de la présente étude, aucune zone humide n'a été identifiée avec l'approche habitat ou pédologie. L'analyse de la végétation en présence devra être réalisée au printemps pour consolider le diagnostic.

7 CONTINUITES ET FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES

7.1 SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)

L'ensemble des zonages techniques et réglementaires n'ont de sens que s'il existe des axes de communication entre chaque région d'intérêt patrimonial permettant des échanges et évitant l'isolement des populations animales et végétales. Face au déclin de la biodiversité, la France s'est engagée en 2004 à lancer la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, qui a notamment permis d'identifier les principales causes de perte de biodiversité, en particulier la fragmentation des habitats naturels. La Trame verte et bleue (TVB) est l'une des mesures issues de la loi Grenelle. Son objectif est « d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ».

Conformément à l'article L371-3 du Code de l'environnement, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), adopté en décembre 2019 à la place du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), vise à l'identification et à la mise en œuvre de la TVB à l'échelle régionale. Ce document cadre définit les enjeux en matière de préservation et de restauration des continuités écologiques, et détermine la stratégie régionale jusqu'en 2030. Il comporte les informations suivantes :

- la présentation des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques
- des objectifs spécifiques découlant de la stratégie régionale d'adaptation aux transitions liés à l'orientation 2.2 « Préserver et valoriser les milieux naturels, les espaces agricoles, forestiers et garantir la ressource en eau »
- un volet identifiant l'ensemble des composantes de la Trame Verte et Bleue
- les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques.

Au-delà de sa prise en compte dans les documents d'urbanisme, le schéma régional des continuités écologiques s'adresse à toute personne susceptible de pouvoir œuvrer en faveur des continuités écologiques : l'Etat et ses services déconcentrés, les collectivités territoriales, les aménageurs, les acteurs socio-économiques ainsi que les structures de gestion et de protection des espaces naturels

L'analyse de la carte des composantes de la trame verte et bleue régionale (SRADDET Nouvelle Aquitaine) montre que l'aire d'étude immédiate s'intègre dans un réservoir de biodiversité de type « boisement de conifères et milieux associés ». La trame bleue est également bien présente dans l'aire d'étude éloignée avec un réseau de ruisseaux et de milieux humides.

L'autoroute est un obstacle aux continuités écologiques pouvant ralentir les échanges entre les boisements de part et d'autre de l'infrastructure. L'AEI est également à proximité immédiate d'une zone urbanisée.

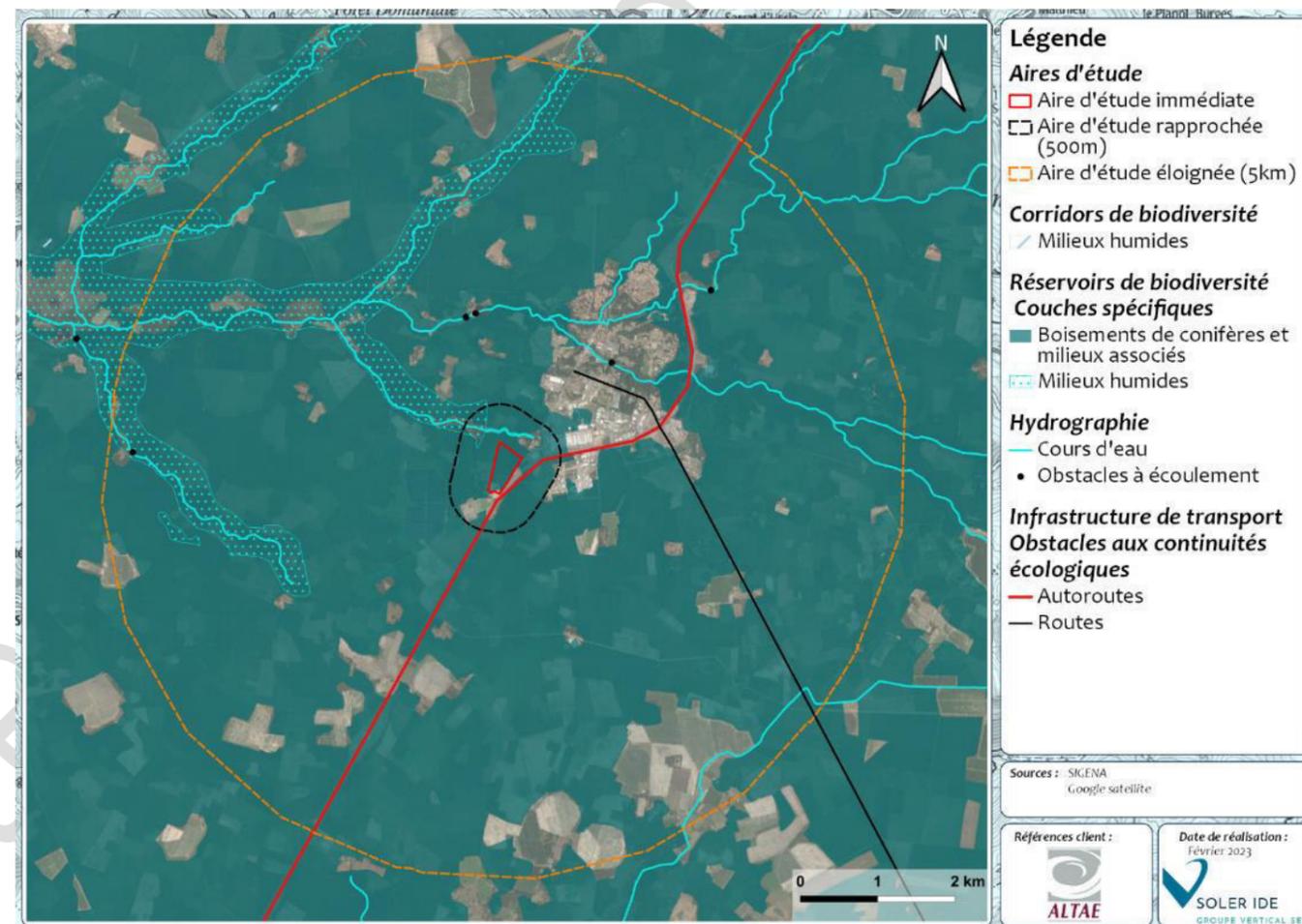


Figure 35: SRADDET Nouvelle Aquitaine - ZOOM sur les aires d'études

7.2 TVB AU SEIN DES DOCUMENTS D'URBANISME

Le SCoT est régi par le code de l'urbanisme, notamment, aux articles L.110, L.121-1 et L.122-1-1 et suivants. C'est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique. Il doit respecter 3 principes fondamentaux :

- Equilibre entre les espaces urbains et ruraux,
- Diversité des fonctions urbaines et mixité sociale,
- Respect de l'environnement.

L'aire d'étude immédiate est comprise dans le SCoT Côte Landes Nature. Ce dernier rassemble 10 communes. Un premier SCoT a été lancé en 2004 sur le canton de Castets, il a été arrêté en 2007 mais n'a jamais été approuvé. La loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 dite loi « Grenelle II » apporte diverses modifications sur le fond et sur la forme des SCoT n'ayant pas été approuvés avant le 1er juillet 2013. Cette loi généralise les SCoT à l'ensemble du territoire d'ici 2017 pour organiser le développement des territoires à la bonne échelle et avec des documents de

planification adaptés aux spécificités locales. Suite à cette loi, la Communauté de Commune Landes Nature a donc décidé de relancer l'élaboration d'un SCOT qui fut approuvé en 2018.

Sur ce document, l'AEI est située dans un site naturel à préserver du fait de la présence de milieux composant le massif des Landes de Gascogne. Il est également situé à proximité d'un site naturel à préserver

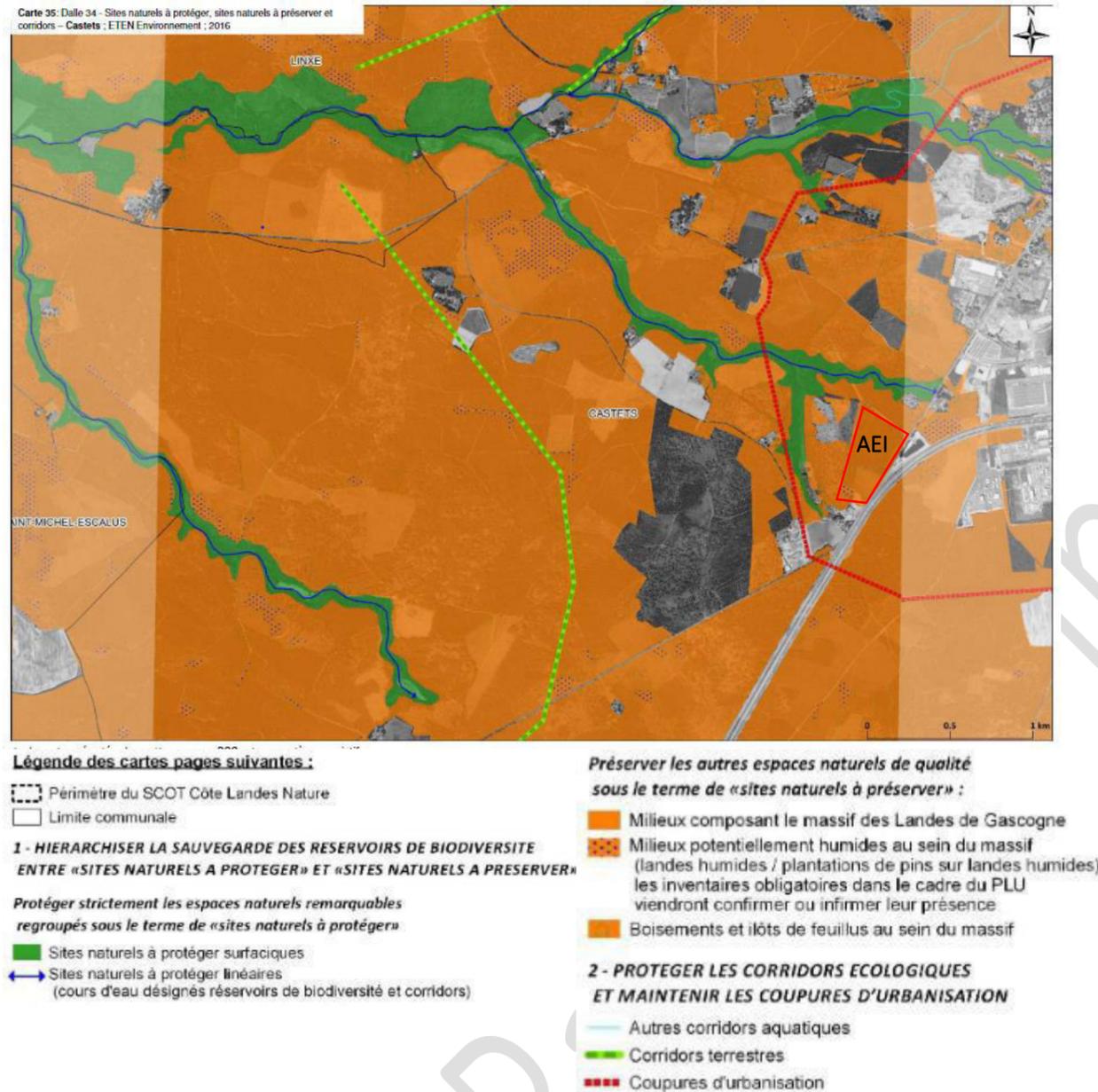


Figure 36: Extrait du SCOT Côte Landes Nature

7.3 CONTINUITES ET FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES LOCALES

Les habitats boisés de l'AEI sont en continuité des boisements existants, il y a donc une connexion entre ces derniers. Concernant le boisement à l'est de l'AER, les connexions sont plus restreintes de par la présence d'une infrastructure de transport. Seules les espèces volantes (avifaune et chiroptères) sont susceptibles de traverser avec toutefois des risques de collisions.

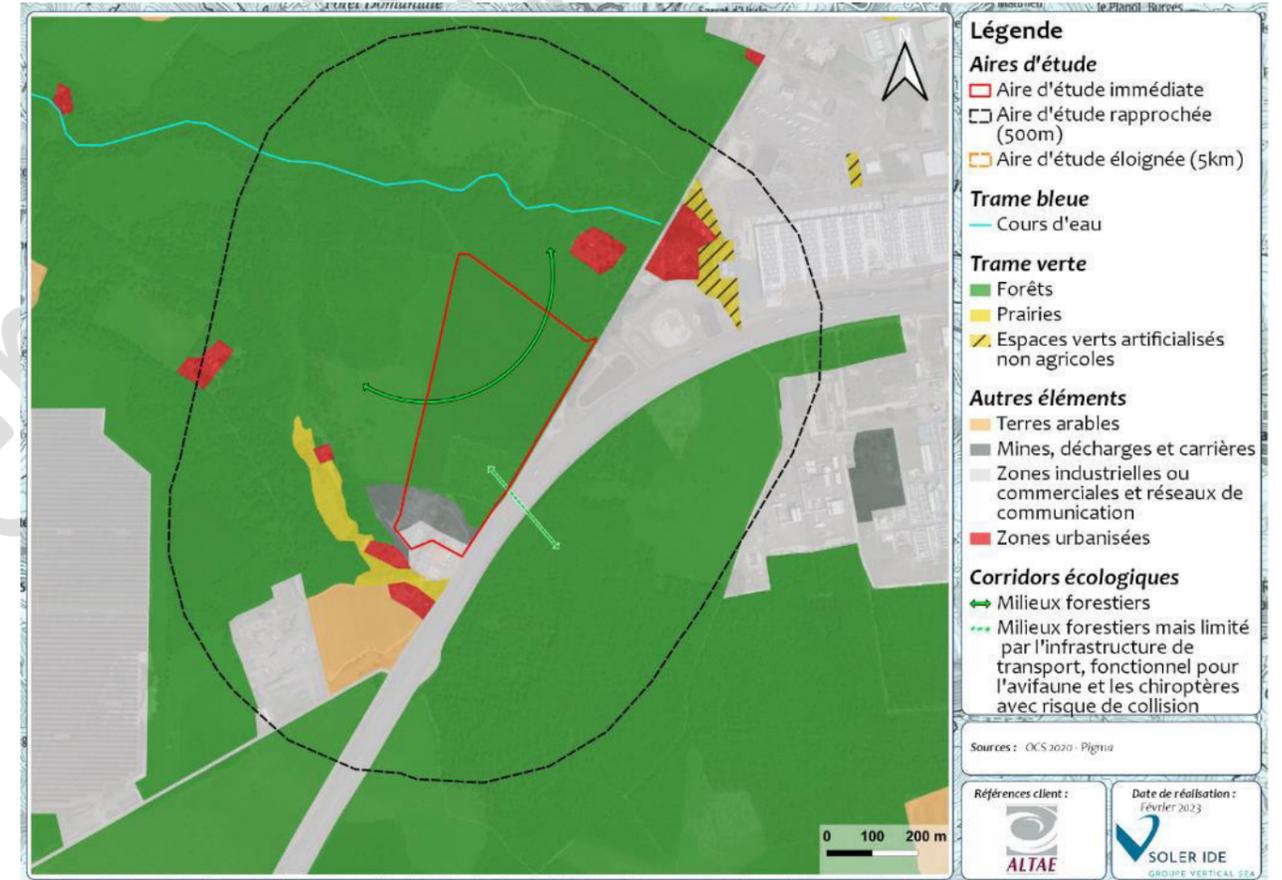


Figure 37: Trame verte et bleue et fonctionnement écologique à l'échelle locale

8 SYNTHÈSE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ASSOCIES AU MILIEU NATUREL

8.1 HIERARCHISATION DES ENJEUX PRESENTIS

Le tableau et la cartographie de synthèse présentés aux pages suivantes visent à hiérarchiser et localiser les enjeux pressentis par habitats naturels en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques (zone humide ou non, inscrite à la directive « Habitats » ou non), mais aussi de leur capacité à héberger la reproduction des espèces protégées identifiées au cours des investigations de terrain ou dans la bibliographie. **Toutefois, il est important de préciser que ces enjeux écologiques pressentis sont amenés à être précisés à l'issue des prochains passages sur le terrain.**

Tableau 23 : Synthèse des enjeux écologiques pressentis par habitat naturel au sein de l'aire d'étude immédiate

| Habitat naturel | Code EUNIS | Directive « Habitat » 97/62/CE | Zone humide | Reproduction ou repos potentiel ou avéré de taxons protégés | Reproduction ou repos potentiel ou avéré d'espèces patrimoniales | Enjeu floristique | Enjeu faunistique | Enjeu pour les continuités écologiques | Enjeu final pressenti |
|--|----------------|--------------------------------|---|---|---|-------------------|-------------------|--|-----------------------|
| Boisements acidophiles dominés par Quercus X Chênaies à Quercus suber | G1.8 X G2.11 | Non | Non | Repos et reproduction de l'Ecureuil roux, Genette commune, Hérisson d'Europe, avifaune du cortège forestier | Repos et reproduction de la Tourterelle des bois | Très faible | Modéré | Faible | Modéré |
| Chênaies à Quercus suber | G2.11 | Non | Non | Repos et reproduction de l'Ecureuil roux, Genette commune, Hérisson d'Europe, avifaune du cortège forestier | Repos et reproduction de la Tourterelle des bois | Très faible | Modéré | Faible | Modéré |
| Formations de Robinia | G1.C3 | Non | Non | Repos et reproduction de l'Ecureuil roux, Genette commune, Hérisson d'Europe, avifaune du cortège forestier | Repos et reproduction de la Tourterelle des bois | Très faible | Modéré | Très faible | Modéré |
| Fourrés à Ulex europaeus | F3.15 | Non | Non | Repos et reproduction de la Fauvette pitchou, du Tarier pâtre, du Serin cini, du Hérisson d'Europe, du Léopard des murailles, du Léopard à deux raies, de la Couleuvre d'Esculape, de l'Orvet fragile | Repos et reproduction du Lapin de garenne, Fauvette pitchou, Orvet fragile, | Très faible | Fort | Faible | Fort |
| Fourrés à Ulex europaeus X Jeune pinèdes de Pinus pinaster ssp. atlantica | F3.15 X G3.71 | Non | Non | Repos et reproduction de la Fauvette pitchou, du Tarier pâtre, du Serin cini, du Hérisson d'Europe, du Léopard des murailles, du Léopard à deux raies, de la Couleuvre d'Esculape, de l'Orvet fragile | Repos et reproduction du Lapin de garenne, Fauvette pitchou, Tourterelle des bois | Très faible | Modéré | Faible | Modéré |
| Fourrés à Ulex europaeus X Ronciers | F3.15 X F3.131 | Non | Non | Repos et reproduction de la Fauvette pitchou, du Tarier pâtre, du Hérisson d'Europe, du Léopard des murailles, du Léopard à deux raies, de la Couleuvre d'Esculape, de l'Orvet fragile | Repos et reproduction du Lapin de garenne, Fauvette pitchou, Orvet fragile | Très faible | Fort | Faible | Fort |
| Pinèdes à Pinus pinaster ssp. atlantica maritimes X Fourrés à Ulex europaeus | G3.71 X F3.15 | Non | Potentielle, approche complémentaire botanique à mener au printemps | Repos et reproduction de tous les reptiles (lisières), Fauvette pitchou, Ecureuil roux, Genette commune, Hérisson d'Europe, avifaune du cortège forestier | Repos et reproduction de la Tourterelle des bois, Fauvette pitchou, Orvet fragile | Très faible | Fort à modéré | Faible | Modéré |
| Pinèdes de Pinus pinaster ssp. atlantica et à Quercus suber aquitaniennes | G3.712 | Non | Non | Repos et reproduction de l'Ecureuil roux, Genette commune, Hérisson | Repos et reproduction de la Tourterelle des bois | Très faible | Modéré | Faible | Modéré |

| Habitat naturel | Code EUNIS | Directive « Habitat » 97/62/CE | Zone humide | Reproduction ou repos potentiel ou avéré de taxons protégés | Reproduction ou repos potentiel ou avéré d'espèces patrimoniales | Enjeu floristique | Enjeu faunistique | Enjeu pour les continuités écologiques | Enjeu final pressenti |
|--|--------------|--------------------------------|-------------|---|--|-------------------|-------------------|--|-----------------------|
| | | | | d'Europe, avifaune du cortège forestier | | | | | |
| Pinèdes de Pinus pinaster ssp. atlantica X Formations à Pteridium aquilinum | G3.71 X E5.3 | Non | Non | Repos et reproduction de l'Ecureuil roux, Genette commune, Hérisson d'Europe, avifaune du cortège forestier | Repos et reproduction de la Tourterelle des bois | Très faible | Modéré | Faible | Modéré |
| Roncier | F3.131 | Non | Non | Repos et reproduction du Hérisson d'Europe | Repos et reproduction du Lapin de garenne | Très faible | Faible | Faible | Faible |
| Sentiers | H5.61 | Non | Non | Repos potentiel de tous les reptiles | / | Très faible | Faible | Très faible | Faible |
| Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques | J1.4 | Non | Non | Repos et reproduction potentiel du Lézard des murailles Repos potentiel de la Couleuvre verte et jaune et de la Couleuvre girondine Habitat potentiel de l'Astragale de Bayonne, du Lotier hispide, du Trèfle à fleurs penchées, de la Silène conique et de la Silène de Porto. | / | Modéré à faible | Modéré à nul | Très faible | Modéré |
| Terre à nu | I1.51 | Non | Non | Habitat potentiel de l'Astragale de Bayonne, du Lotier hispide, du Trèfle à fleurs penchées, de la Silène conique et de la Silène de Porto. | | Modéré | Faible | Très faible | Modéré |

| | | | | | | |
|-------------------|-----|-------------|--------|--------|------|-----------|
| Valeur de l'enjeu | Nul | Très faible | Faible | Modéré | Fort | Très fort |
|-------------------|-----|-------------|--------|--------|------|-----------|